

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023****REUNION PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. Hervé JAMAR, Gouverneur et M. Pierre BROOZE, Directeur général provincial, assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 6 juillet 2023 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Madame Sandrina GAILLARD, Madame Daphné WISLEZ, Monsieur Pol HARTOG et Monsieur Marc MAGNERY.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de Groupe.- Mme LACOMBLE

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- En plus des trois excusés, Mme MOUKKAS et Mme SAMEDI arriveront en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Mme GRAINDORGE est en vacances.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- M. HARTOG et Thomas CIALONE arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- M. SCHROBILTGEN se gare.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour**

**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour comprenant la question d'actualité.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant la question d'actualité.

Vous avez reçu ce matin, par email, un courrier de Monsieur le Directeur général provincial concernant l'obligation légale de déposer une liste de mandats et une déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes. Je vous rappelle que ce dépôt doit être effectué pour le 30 septembre au plus tard.

Je vous rappelle également qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

**V. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2023.

Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2023).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**VI.- Question d'actualité****Document A23 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'adhésion de la Province de Liège au deuxième pilier de pension.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur vos bancs, l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte un point.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023**

pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour cette question, j'invite Monsieur Serge ERNST à la tribune.

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (à la tribune). - Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les Députés, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Gouverneur.

Voici quelques mois, le Collège provincial demandait dans l'urgence l'inscription d'un point à l'ordre du jour de notre Conseil provincial.

A l'époque, il était décidé d'adhérer au système de deuxième pilier de pension pour obtenir une réduction de la cotisation de responsabilisation et ainsi obtenir un bonus budgétaire pour les pensions des agents contractuels.

Fin du mois de mai, un courrier alarmiste était adressé aux Directeurs financiers des Communes et des Provinces.

Ce courrier prévient qu'en raison de la situation budgétaire du Fonds de Pension Solidarisé des administrations provinciales et locales, en l'absence d'une décision de la part du Gouvernement fédéral visant à mettre un terme à cette situation précaire et afin d'éviter que les pensionnés ne soient victimes d'une lacune dans la législation relative au Financement du FPS, le comité de gestion des pensions des administrations, créé au sein du Service fédéral des Pensions et qui gère le FPS, a été contraint de prendre une décision importante le 22 mai dernier, qui a une incidence directe sur votre administration.

Il est aussi précisé qu'à partir de l'année 2023, le SFP ne dispose plus des moyens financiers nécessaires pour payer toutes les pensions à charge du FPS et octroyer le montant complet des bonus.

Pouvez-vous m'informer des démarches effectuées par le Collège provincial vis-à-vis du Gouvernement Fédéral VIVALDI ou vous êtes représentés ?

Quel est l'impact pour nos agents et notre Province ? Quel est l'impact du bonus réduit pour le budget provincial ?

Merci pour votre écoute et vos réponses.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune). – Merci Président.

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023**

Monsieur le Conseiller provincial, cher Serge, votre question va me permettre de faire le point sur les conséquences attendues et moins attendues de la souscription par la Province de Liège à un 2ème pilier de pension.

Vous le savez, en octobre 2022, le Conseil provincial décidait d'instaurer un 2ème pilier de pension pour les agents contractuels ou sous le régime de la pension mixte et ceci, avec effet au 1er janvier 2022.

Pour l'institution provinciale, l'objectif était triple. Tout d'abord et avant tout, il s'agissait pour les collaborateurs dont question de permettre, à travers une cotisation supplémentaire de l'employeur, de bénéficier d'une pension complémentaire, atténuant ainsi la différence avec les pensions des collaborateurs statutaires.

Ensuite, il s'agissait également de ne plus faire l'objet de pénalités financières, lesquelles sont appliquées à la cotisation de responsabilisation des pouvoirs publics qui ne souscrivent pas à ce 2ème pilier.

Enfin, il s'agissait aussi de pouvoir bénéficier d'un incitant financier mis en place à savoir, une réduction de 50 % du cout de l'instauration de ce second pilier sur la cotisation de responsabilisation.

Pour 2022-2023, la cotisation de responsabilisation est de 37.143.755,64 €, à payer sous forme d'avances mensuelles. L'administration provinciale nous indique que ce montant ne comprend ni l'annulation de la pénalité pour non-adhésion ni la réduction de 50 % du coût de l'adhésion.

Concrètement, nos mensualités sont surévaluées et ne correspondent pas à la réalité ce qui, comme vous l'imaginez, n'est pas anodin en termes financier et budgétaire. Les estimations d'Ethias indiquent que c'est un montant de 2.205.749 € pour 2022 et 9.770.291 € pour 2023 qui devraient être remboursés à la Province de Liège.

Autre élément d'information, par courrier du 26 mai dernier, l'administration fédérale, le comité de gestion des pensions, nous précise que la réduction de 50 % du cout du second pilier ne serait plus possible, qu'elle passerait à 18 % pour 2022 et à 11 % pour 2023. Leur explication réside dans le fait qu'il y a de plus en plus d'administrations qui souscrivent à ce 2ème pilier et donc, de moins en moins de pénalités pour de plus en plus de réductions...l'équilibre est donc rompu, les pénalités ne comblent plus les réductions.

A titre d'exemple estimatif pour 2022... et je dis bien estimatif puisque les chiffres définitifs seront connus en septembre.

Le coût de l'adhésion au 2ème pilier était de 1.468.066, 46 €, inscrits en MB juin 23, et Les cotisations patronales s'élèvent à 130.070 €. Le cout total est donc de 1.598.137 €. Nous devrions récupérer 50 % de ce montant soit 799.068 €. Si la réduction n'est que de 18 %, le montant à récupérer passe à 287.664 €, soit une perte pour la Province de 511.403 €.

## SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023

Le même exercice peut être réalisé pour 2023, je vous épargne le détail des calculs mais vous informe que la perte se chiffrerait à 597.566 €.

Les chiffres définitifs seront donc traités à l'occasion de la dernière MB budgétaire de 2023 pour la réduction des cotisations 2022 et lors de l'élaboration du budget 2024 pour les cotisations 2023.

Pour votre complète information, en date du 19 juin 2023, la Direction financière provinciale recevait la copie d'une délibération du collège communal d'Andenne relative au courrier dudit comité de gestion que je viens d'évoquer ci-avant et décidant d'assigner l'état belge en justice.

La Ville d'Andenne dénonce entre autres que ce comité ait pris la décision de revoir à la baisse le taux de réduction alors que ce dernier, comme le précise la loi, ne peut être revu qu'à la hausse et décidé par le législateur.

Il conviendra évidemment de rester attentif à la décision rendue dans ce dossier. Monsieur le conseiller, soyez assuré que le Collège est particulièrement attentif à cette problématique qui, si elle n'impacte pas les agents concernés, pèse sur le budget provincial.

Cette situation est actuellement en cours d'analyse au service juridique. En outre, 2 courriers sont en passe d'être envoyés. Un premier à l'attention de l'administrateur général de l'ONSS. Celui-ci demandant un nouveau calcul des prévisions mensuelles n'intégrant plus de pénalités.

Un second à l'attention de l'administratrice générale du SFP, sollicitant également un nouveau calcul intégrant l'affiliation de la Province de Liège à ce 2ème pilier de pension.

Il va sans dire que les réponses qui y seront apportées retiendront toute l'attention du Collège.

Soyez convaincu, Monsieur le conseiller, Cher Serge, que tout est et sera mis en œuvre pour préserver les intérêts provinciaux et que le Collège ne manquera pas de vous informer des avancées dans ce dossier.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Députée provinciale – Vice-présidente. Une réaction ? Non.

## **VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

**Document 22-23/292 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl « Association pour la Gestion du Château de Jehay » : remplacement de Madame Assia MOUKKAS, Conseillère provinciale.**

(Voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/292).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/293 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège » – 6ème édition du « Wégimont Festival » et d'une « Journée culturelle » (répétition), le 9 juin et le 2 juillet 2023 au Domaine provincial de Wégimont.**

**Document 22-23/294 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Wallifornia MusicTech » dans le cadre de l'organisation de la 7e édition du festival « Wallifornia MusicTech », du 4 au 9 juillet 2023 à Liège.**

**Document 22-23/295 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Théâtre Se Busca », dans le cadre de la création théâtrale «CARLIN» qui se terminera début décembre 2023.**

**Document 22-23/296 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Ferme des Enfants », dans le cadre de leurs activités 2023.**

**Document 22-23/297 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Factory » dans le cadre de l'organisation de l'édition 2023 du festival « Factory » du 11 au 16 septembre 2023.**

**Document 22-23/298 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival du Jeune Théâtre de Liège et de la Communauté Française de Belgique », dans le cadre de la présentation du spectacle « Marche salope » au Théâtre des Doms, à Avignon, du 6 au 27 juillet 2023.**

**Document 22-23/299 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de**

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023**

**soutien de l'asbl « Festival Vacances Théâtre de Stavelot » – Organisation de la 57e édition du Festival Vacances Théâtre de Stavelot du 7 au 16 juillet 2023.**

**Document 22-23/300 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Ateliers de la Colline », dans le cadre de la création théâtrale « Le Mur des apparences » – août 2023.**

**Document 22-23/301 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Royal de Théâtre de Spa », dans le cadre de l'organisation de la 64ème édition du Festival de théâtre de Spa programmée du 9 au 20 août 2023.**

**Document 22-23/302 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain – La Châtaigneraie » – Fonctionnement 2023.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5, 6,7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 22-23/293 à 22-23/302) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces dix documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Astrid BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Un Conseiller demande pourquoi on donne des subsides à des événements qui font des bénéfiques ?

Car nous devons soutenir les différents événements, qu'ils fassent des bénéfiques ou non, mais attention chaque demande est contrôlée et doit nous fournir des justificatifs, chaque cas est étudié à part. Il faut toujours voir aussi à quoi le subside est dédié.

Le vote, nous avons 10 pour, 1 abstention, 0 contre.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces dix documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les dix résolutions.

**Document 22-23/303 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre de jeunes La Baraka », dans le cadre du projet « Liège's Got Talent » de mai 2023 à janvier 2024 à Liège.**

**Document 22-23/304 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival d'Art », dans le cadre du Festival d'Art de Huy, du 17 au 22 août 2023 dans plusieurs lieux de Huy.**

**Document 22-23/305 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 7 ASBL en vue d'achats d'équipements culturels.**

**Document 22-23/306 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Micro Festival » dans le cadre de la 13e édition du Micro Festival, du 4 au 6 août 2023 à Liège.**

**Document 22-23/307 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Verviers », dans le cadre de l'organisation de la 17e édition du « Jazz à Verviers Music Festival », du 8 au 30 septembre 2023 à Verviers.**

**Document 22-23/308 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Scène du Bocage », dans le cadre de l'organisation du Festival des Arts de la rue « Rue du Bocage », les 26 et 27 août 2023 à Herve.**

**Document 22-23/309 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Carnets du Trottoir », dans le cadre de la création du spectacle « BiancoSegno » et présentation au public durant cet été 2023.**

**Document 22-23/310 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Jean-Pierre Husquinet dans le cadre d'une publication sur la faune et la flore en collaboration avec l'artiste Emilia Bellon.**

**Document 22-23/341 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de 3 asbl dans le cadre de leur programmation du premier semestre 2023.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 22-23/303 à 22-23/310 et 22-23/341) ont été regroupés à la demande des



**SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023**

membres de la première Commission.

Le document 22-23/310 soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Vinciane SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La première Commission s'est réunie et a étudié le dossier « Octroi de subvention en matière de Culture - Demande de soutien de M. Jean-Pierre HUSQUINET dans le cadre d'une publication sur la faune et la flore en collaboration avec l'artiste Emilia BELLON », document 22-23/310

Un Commissaire demande si le fait de ne plus avoir la régie d'édition provinciale permet à n'importe qui de solliciter de l'aide publique et comment sont gérées les demandes.

Il est rappelé que la question a déjà été posée précédemment.

Ici, l'auteur a travaillé avec une artiste plasticienne, on est donc dans le domaine des arts plastiques.

Il s'agit plus d'une œuvre d'art que d'un livre. 250 exemplaires ont été tirés, une partie sera vendue, l'autre restera propriété de la Province.

Le point est approuvé par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Les huit autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui. Je rappelle que M. Alexis HOUSIAUX ne votera pas pour le point 15.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces neuf documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité sauf pour le point 15, le Conseil adopte les neuf résolutions.

**Document 22-23/340 : Approbation du Règlement d'ordre intérieur du Centre de Ressources du B3, Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/340).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose d'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/312 : Rapport du Directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, relatif à l'année 2022.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/312).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre deuxième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

Il s'agit ici d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

**Document 22-23/313 : Budget provincial 2023 – 2ème série de modifications.**

(Voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023**

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/313).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commissions et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Serge ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La deuxième Commission s'est réunie ce mardi pour analyser le document qui concerne la deuxième série de modifications pour le budget 2023.

Après une présentation complète du Directeur financier et du contexte qui amène à une série de modifications pour ce budget, plusieurs Commissaires posent des questions.

La première concerne une grosse régularisation sur les dépenses de cotisations de responsabilisation qui passe de 11.293.000 à 3.770.0000, soit une différence de 7.522.000 de dépenses en moins.

Il est expliqué qu'il s'agit d'un trop payé en 2022 et qu'une régularisation est, de ce fait, actée pour 2023 car on paye des mensualités à Ethias qui ont été recalculées par celui-ci.

Il est également demandé si le bonus espéré suite à la participation au deuxième pilier par la Province et le retour d'argent espéré était intégré dans cette modification budgétaire.

Il est répondu que non car le courrier reçu fin mai par la Province n'a pas été intégré dans cette modification budgétaire ni en bonus ni en malus. Elle sera intégrée lorsque des chiffres plus précis seront fournis à la prochaine modification prévue en octobre 2023. On parle au départ d'une ristourne de 50 % sur 1.600.000.

Une autre question concerne le coût des matériaux qui fluctue beaucoup sur une période d'un an avec une adaptation possible des dépenses à la baisse.

Il est répondu que les prix fluctuent oui, mais les différences ne sont pas encore visibles pour les marchés actuellement. Il existe un décalage entre l'évolution des prix et la réalité des marchés, sachant que des marchés ont des fois déjà été attribués il y a 2 ans.

Une autre question concerne une recette de plus de 400.000 pour l'aménagement des cours d'eau. Il est répondu qu'il s'agit d'un financement européen pour une amélioration de l'aménagement des cours d'eau et une augmentation des travaux réalisés. Plus de détails à demander au Député concerné pour la page 35, en quatrième Commission.

Une question concerne l'Espace Belvaux où une recette de 424.500 euros a été intégrée. Il est répondu qu'il s'agit d'un subside du fédéral suite à l'accueil des réfugiés ukrainiens dans l'Espace Belvaux pour l'année 2022 et 2023.

Autres question à la page 19 au niveau des dépenses, moins 200.000 euros pour la FTPL. Ceci a été décidé dans le cadre des économies demandées dans chaque département par le

Collège pour financer les charges complémentaires liées aux zones de secours.

Ceci termine le rapport de votre deuxième Commission pour la modification budgétaire numéro 2.

Les votes sont 7 pour et 5 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/314 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « R&M », dans le cadre de l'organisation de la Nuit des Gladiateurs 3 (gala de Kick-boxing – boxe Thaï), le 10 juin 2023.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/314).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023**

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/315 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien des asbl « RTC » et « VEDIA » pour la réalisation d'un projet de production et de diffusion d'une émission d'information hebdomadaire adaptée aux personnes sourdes et malentendantes, soit 40 émissions envisagées pour la période allant du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.**

**Document 22-23/316 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « YFU Bruxelles-Wallonie Échanges Éducatifs Internationaux », dans le cadre de l'accueil des artistes de l'académie Sainte-Cécile de Youndé pour la représentation de l'opéra « Don Giovanni » de Mozart, programmée le 16 juin 2023 à la salle académique de l'ULiège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27 et 28 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/315 et 22-23/316) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 316 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme Caroline LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Bonjour.

Un Commissaire demande pourquoi cela vient dans le « Social », il lui est simplement répondu que c'est parce que cela concerne un ensemble de personnes volontaires et composé de familles d'accueil.

Les votes : 7 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Le document 315 n'ayant, quant à lui, soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame LEBEAU. Vous avez la parole.

Mme LEBEAU, Conseillère provinciale (à la tribune).- Donc le groupe ECOLO votera contre ce point-là puisque la réponse qui lui a simplement été donnée en Commission n'a pas convaincu.

Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Plus intervention ? Non, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote séparé.

Pour le document 315, la demande de soutien des asbl « RTC » et « VEDIA » :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le document 316, la demande de soutien de l'asbl « YFU Bruxelles-Wallonie Échanges Éducatifs Internationaux »

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/317 : Octroi de subventions en matière Santé – Demande de soutien de l'asbl « Revers », dans le cadre de l'organisation de stages et d'ateliers durant l'été 2023.**

**Document 22-23/318 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Service Prévention Enfance Jeunesse Quartier », dans le cadre du projet « Adonomie » durant l'année 2023.**

**Document 22-23/319 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Fondation contre le Cancer » dans le cadre de l'organisation des « Relais pour la vie » en province de Liège durant l'année 2023.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29, 30 et 31 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/317 à 22-23/319) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

## SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

### **Document 22-23/320 : Modifications du Règlement Général des Études de l'enseignement secondaire.**

### **Document 22-23/321 : Modifications du Règlement d'ordre intérieur des établissements d'enseignement de promotion sociale.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32 et 33 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/320, 22-23/321) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 22-23/322 : Modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 28 août 2023.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/322).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/323 : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale – Année Académique 2023-2024.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/323).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP



**SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/324 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Gîte de Vieuxville – Aménagement des abords du gîte.**

**Document 22-23/325 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Construction d'un nouveau bâtiment (gros œuvre) situé sur le site du Parc des Marêts, rue Peetermans à Seraing.**

**Document 22-23/326 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Château de Jehay – Préparation des élévations intérieures et pose d'un enduit dans l'aile du 16e siècle.**

**Document 22-23/327 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Hangar Kurth – Rénovation de l'Infrastructure Culturelle.**

**Document 22-23/328 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Saint-Laurent – Rénovation des ailes Est, Sud et Ouest.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 36, 37, 38, 39 et 40 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/324 à 22-23/328) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Les documents 22-23/325 et 326 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. Luc LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues.

Relativement au dossier 22-23/325, le gros œuvre d'un nouveau bâtiment rue Peetermans à Seraing, un Commissaire interroge sur l'aspect visuel du bâtiment.

Une vue 3D est présentée à la Commission dans son ensemble d'ailleurs, il s'agit de classes et d'un hall technique en vue de supprimer les classes conteneurs sur 3 niveaux, avec toiture plate. Le projet intègre des matériaux durables.

Ensuite, relativement au dossier 22-23/326, la pose d'un enduit dans l'aile du 16ème siècle du Château de Jehay, un Commissaire pose la question de l'utilité de l'enduit ?

Il lui est répondu que ce dossier fait partie intégrante de la restauration intérieure, en vue de rendre l'aspect antérieur à ces parements, avec angles arrondis. Le travail est coûteux : 3 couches à la chaux suivant méthode traditionnelle. Les artisans ont été formés à la Paix Dieu d'Amay.

Le vote est acquis par 8 voix pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

Les trois autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix et 2 que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 22-23/329 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site rue de Séllys –Renouvellement des châssis de fenêtres.**

**Document 22-23/330 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Province Naimette Arena – Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse et renouvellement de l'isolation du bâtiment « Cafétéria ».**

**Document 22-23/331 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Haute École de la Province de Liège, site Gloesener – Mise en conformité de l'installation électrique.**

**Document 22-23/332 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid – Rénovation de la toiture du hall sportif.**

**Document 22-23/333 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions**

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023****du marché – Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Seraing, site d’Ougrée – Rénovation du hall de sports.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 41, 42, 43, 44 et 45 de l’ordre du jour actualisé (documents 22-23/329 à 22-23/333) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Les documents 330 et 332 ayant soulevé des questions, j’invite le rapporteur M. Guy DUBOIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Guy DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Rapporteur de la quatrième Commission qui s’est réunie le lundi 3 juillet 2023 à 17h00 dans les bâtiments de la Province à Crisnée, donc le document 22-23/332 « Marché public de travaux - Rénovation de la toiture du hall sportif de la Reid ».

Une Commissaire demande pourquoi utiliser des panneaux sandwichs ? Les travaux consistent à l’enlèvement de la couverture de la toiture et le placement des panneaux sandwich avec adaptation des corniches et des tuyaux de descente, donc des mesures et épaisseurs à respecter.

Si l’on utilise ce type de produit c’est parce qu’il présente beaucoup d’avantages. Il fallait un isolant qui résiste à la compression, qui ne soit pas trop épais et qui permette une grande rapidité de mise en œuvre.

Pour le marché public de la réfection de la cafeteria du Centre sportif de Naimette Arena, ce sera le même produit utilisé et ce, pour les mêmes raisons.

Le vote est avec 8 pour, 0 contre et 2 abstentions.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Les trois autres documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d’intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces cinq

documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 22-23/334 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « GREOVA » – Organisation de la 43e édition de la Fête du Fromage au Château de Harzé les 26 et 27 août 2023.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/334).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/335 : Vente de l'immeuble sis rue Beeckman, 26 à 4000 Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/335).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023**

propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/342 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « ACTES » et son projet « Clim'ACTES » pour l'organisation d'une université d'été en faveur du climat.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/342).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/336 : Cultes – Budget 2023 de la Mosquée Assahaba, rue de Hodimont 244, 4800 Verviers – Avis favorable.**

**Document 22-23/337 : Cultes – Compte 2022 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge, Rue de Limbourg 10 à 4800 Verviers – Avis favorable.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 49 et 50 de l'ordre du jour actualisé (documents 22-23/336, 22-23/337) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 22-23/338 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2023 – 3e série.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 51 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/338).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023**

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 22-23/339 : Régie provinciale autonome « Régie provinciale d'édition » : Approbation des comptes annuels arrêtés du 30 septembre 2022 au 31 décembre 2022.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 52 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/339).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VIII.- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023.**

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**IX.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

## SEANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2023

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 21 septembre 2023 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H10'.

### **X.- Huis clos**

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.